

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Recu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID: 074-217402981-20241216-DEL24

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Haute-Savoie

Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois

COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024.103

Séance du SEIZE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE

Date de la convocation : Mardi 10 décembre 2024

Président de séance : M. Patrick ANTOINE Secrétaire de séance : Mme Pascale PELLIER

Ouorum: 14

22 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY-MERMET, LAMBELET, FRIES-CHATAGNAT, BERTRAND, MOUCHET, SILLARD, BARBERIS, JOLIVET, GAUD-DAVIET, PICHAT, LEVET, GUGLIOTTA, REAL-LAFFRIQUE, BREGEGERE, ROGUET, PAILLASSON, **RICHARD**

2 pouvoirs:

Jean-Pierre JOURNE à Séverine FRIES-CHATAGNAT, Martine PARRET à Guy LAMBELET

3 absents:

MM. ALPSTEG, MARTINEZ et RIBOURDOUILLE

Objet : Budget principal - Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget de l'exercice 2025

Dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2025 et en application de l'article L612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024, hors reports et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette possibilité présente un réel intérêt pour la commune et pour ses créanciers, car elle permet à la collectivité de continuer à honorer ses engagements financiers pendant la période qui précède le vote du budget primitif.

Les dépenses réelles d'investissement prévues au BP 2024, hors reports et hors dette, représentent un montant 20 380 764 €. La limite maximum de crédits d'investissement utilisables avant le vote du budget 2025 est donc de 5 095 191 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

ARTICLE UNIQUE: AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, jusqu'à l'approbation du Budget Primitif 2024, les dépenses d'investissement concernées, selon de détail comme suit :

ID : 074-217402981-20241216-DEL24_DG_103-DE

224

2024.103

Nature	Libellé nature	Crédits votés en 2024 (BP+BS+DM) hors RAR	REPARTITION Quarts des crédits
10226	Taxe d'aménagement	50 000 €	12 500 €
Chapitre	10 : Dotations, fonds divers et réserves	50 000 €	12 500 €
202	Frais d'urbanisme	95 000 €	23 750 €
2031	Frais d'études	284 104 €	71 026 €
2033	Frais insertion	8 000 €	2 000 €
2051	Concessions, droits similaires	600 €	150 €
Chapitre	20 : Immobilisations incorporelles	387 704 €	96 925 €
2041582	Subventions d'équipement autres groupements	100 500 €	25 125 €
2046	Attributions de compensation d'investissement	2 500 €	625 €
Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées (sauf opérations)		103 000 €	25 750 €
2111	Terrains nus	1 046 500 €	261 625 €
2112	Terrains de voirie	66 800 €	16 700 €
2115	Terrains bâtis	1 281 500 €	320 375 €
2116	Cimetière	50 000 €	12 500 €
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	4 000 €	1 000 €
2128	Autres agencements et aménagements	235 700 €	58 925 €
21312	Constructions Bâtiments publics - Bâtiments scolaires	560 000 €	140 000 €
21318	Constructions - Autres bâtiments publics	250 000 €	62 500 €
21318	Constructions - Autres constructions	90 000 €	22 500 €
2151	Réseaux de voirie	1 105 000 €	276 250 €
2152	Installations, matériel et outillage techniques - Installations de voirie	2 439 000 €	609 750 €
21534	Réseaux divers - Réseaux d'électrification	643 332 €	160 833 €
21538	Réseaux divers - Autres réseaux	62 600 €	15 650 €
21568	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	40 000 €	10 000 €
215731	Matériel roulant	35 000 €	8 750 €
21828	Autres matériels de transport	21 000 €	5 250 €
21831	Matériel informatique scolaire	39 000 €	9 750 €
21838	Autre matériel informatique	137 500 €	34 375 €
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	35 948 €	8 987 €
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	37 684 €	9 421 €
2185	Matériel de téléphonie	25 000 €	6 250 €
2188	Autres	122 116 €	30 529 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles (sauf opérations)		8 327 680 €	2 081 920 €
2312	Agencements et aménagements de terrains	52 732 €	13 183 €
2313	Constructions	10 959 648 €	2 739 912 €
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	500 000 €	125 000 €
Chapitre	23 : Immobilisations en cours (sauf opérations)	11 512 380 €	2 878 094 €
	TOTAL	20 380 764 €	5 095 191 €

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

La Secrétaire de séance

Pascale PELLIER

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 18 décembre 2024 Le Maire

Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture

de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 23/12/2024

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.